

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 5 juin 2018 à 18 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

---

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION**

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

### **2018-06-249 CONTRIBUTION AU PROFIT DES CENTRES SPORTIFS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES ET L'EXPLOITATION DES ARÉNAS ET D'UN CLUB JUNIOR**

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'octroyer une contribution aux Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield en ce qui a trait aux améliorations locatives, à l'exploitation des arénas ainsi qu'au développement d'un club junior, pour la saison 2018;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution au profit des Centres sportifs de Salaberry-de-Valleyfield, pour l'année 2018, pour les améliorations locatives, l'exploitation des arénas ainsi que le développement d'un club junior, pour un montant total de 128 000 \$;

QU'en 2019, un protocole d'entente sera établi entre l'organisme et la municipalité.

**ADOPTÉ**

2018-06-250

**DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC ET AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE SUR LA ROUTE 201 ET LE PONT MGR-LANGLOIS**

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a annoncé lors d'une rencontre le 15 mai 2018, à Châteauguay que les travaux en lien avec les barrages de Coteau-du-Lac sont prévus pour une période approximative de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable fait partie de la route verte;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs actions promotionnelles ont été réalisées dans les derniers mois afin de promouvoir le réseau cyclable et ses interconnexions;

CONSIDÉRANT QUE le volet récréotouristique de la région pour la période estivale passe considérablement par ce réseau cyclable;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de la piste cyclable est l'unique voie d'interconnexion permanente à l'ouest de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le dossier actuel prône les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la traverse en vélo sur le pont Mgr-Langlois est présentement une solution que les cyclistes empruntent tous les jours, et ce, sans moyens de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reconnaît qu'il y a des normes de sécurité à respecter;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser les différentes recommandations adressées à Hydro-Québec ainsi qu'au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, et résolu à l'unanimité

DE recommander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'installation temporaire d'une piste cyclable de contournement selon l'une des options suivantes :

- option 1 : piste cyclable bidirectionnelle protégée par des glissières de sécurité de béton surmontées d'une barrière antidébris à partir du chemin d'accès Hydro-Québec, les sections en pont seraient plus étroites avec obligation des cyclistes de descendre du vélo. L'aménagement d'un petit chemin d'accès près de la bretelle de sortie vers le boulevard Bord-de-l'Eau pour rejoindre le tracé actuel. Une modification du marquage sur le boulevard Mgr-Langlois et une diminution des largeurs de voies, le tout pourrait s'accompagner d'une diminution de la vitesse à 50 km/h à partir du chemin d'accès Hydro-Québec en direction Salaberry-de-Valleyfield considérant la diminution de largeur des voies de circulation; ou
- option 2 : piste cyclable unidirectionnelle protégée par des glissières de sécurité de béton. Une modification du marquage sur le boulevard Mgr-Langlois et une diminution des largeurs de voies. L'implantation d'un système de contrôle à l'intersection du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Cardinal par des feux de circulation temporaires. L'aménagement de l'accotement cyclable du boulevard Mgr-Langlois entre la rue Cardinal et le pont Mgr-Langlois (donc évitement de la zone identifiée comme ayant trop de mouvements commerciaux et industriels), le tout pourrait s'accompagner d'une diminution de la vitesse à 50 km/h à partir du chemin d'accès Hydro-Québec jusqu'à la rue Cardinal, et ce, dans les deux directions, considérant la diminution de largeur des voies de circulation;

DE demander à Hydro-Québec d'agir à titre de porteur de dossier dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable sur la route 201 et le pont Mgr-Langlois;

DE recommander fortement à Hydro-Québec le report des travaux en lien avec les barrages de Coteau-du-Lac en 2019 en raison du court délai d'avis de fermeture de la piste cyclable;

DE demander à Hydro-Québec de procéder à une analyse de la faisabilité technique d'implanter une solution permanente afin de remédier aux différents travaux à venir sur les barrages de Coteau-du-Lac.

ADOPTÉ

**2018-06-251 NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD**

VU la recommandation du directeur général d'autoriser la nomination de nouveaux membres siégeant au conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,  
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la nomination de MM. Roland Czech et Nicolas Sauvé, en remplacement de MM. Jocelyn Demers et Pierre Chevrier, pour un mandat débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et se terminant le 30 juin 2020, pour siéger à titre d'administrateurs au conseil d'administration de la Société du Port de Valleyfield;

DE préciser la fonction de M<sup>me</sup> Geneviève Fortier comme administratrice générale;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens pour représenter la municipalité auprès des divers comités, commissions et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette période de questions :

- Demande d'information relative au point 3.2 de l'ordre du jour – Demande à Hydro-Québec et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable sur la route 201 et le pont Mgr-Langlois, à l'effet de savoir si les deux côtés du boulevard Mgr-Langlois pourront être utilisés pour se rendre sur la piste cyclable se dirigeant vers Coteau-du-Lac.

**2018-06-252 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 11, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère France Chenail,  
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 5 juin 2018.

ADOPTÉ

---

Miguel Lemieux, maire

---

Alain Gagnon, greffier